

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues,

La loi de 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur a organisé le passage à la TNT en fixant un certain nombre de principes et de règles devant permettre d'accompagner 18 millions de foyers vers un nouveau mode de réception en deux temps : arrêt des émissions analogiques puis basculement sur les fréquences définitives de la TNT.

L'objectif de couverture du territoire fixé par la loi étant de 100 %, par tous les moyens de diffusion disponibles.

Or, TDF estime d'ores et déjà à **1.325.000 foyers** l'écart de couverture entre la télévision analogique et la TNT. Le CSA le chiffre lui à **500.000 foyers**.

Il est bien évident que tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour diminuer cet écart de couverture ET le basculement ne doit être envisagé qu'à la condition que le taux de couverture de la TNT soit équivalent à la diffusion de l'analogique. **C'est impératif !**

Une nouvelle fois, les collectivités locales, notamment les communes en zones blanches, vont-elles devoir pallier les décisions injustes de l'État et contribuer à la couverture numérique de leur territoire ? Dans le contexte actuel de désengagement de l'Etat, ce serait malheureusement un nouveau coup dur porté aux communes rurales. **Et ça c'est inconcevable !**

Aujourd'hui, on constate même que certains opérateurs démarchent déjà les communes pour qu'elles installent des émetteurs à leurs frais.

Avec la disparition programmée des chaînes analogiques la question de la télévision numérique devient d'une actualité brûlante dans certains territoires ruraux comme dans mon Département le Haute-Saône

Le basculement numérique ne doit pas pénaliser les communes isolées et les territoires enclavés. Sinon demain, ces secteurs seront encore plus isolés, pour ne pas dire totalement exclus.

Ceci serait d'autant plus intolérable que, dans le même temps, les chaînes vont bénéficier d'économies et de profits plus importants.

Alors qu'il est probable que même la « réactivation » de l'ensemble des relais de TDF ne suffirait pas, **les formules de subventionnements pour un équipement en paraboles sont nécessaires** / vous en conviendrez mes chers collègues !!!

La TNS (Télévision Numérique Satellite) via la parabole étant plus performante que la TNT tant sur le plan quantitatif (chaînes plus nombreuses) que sur le plan qualitatif (performances stables et de meilleur niveau), elle doit être encouragée et de véritables moyens doivent être engagés par le gouvernement pour l'équipement des ménages en zones d'ombre.

Cette formule ne présente par ailleurs aucun risque sanitaire, ce qui n'est pas nécessairement le cas des antennes relais de la TNT et dans de nombreux cas l'équipement satellitaire permettrait aussi de résoudre l'accès aux haut-débit.

De toute façon / toutes les formules doivent être recherchées pour donner accès à la télévision à tous les citoyens.

Si l'impossibilité d'accès à la télévision numérique est certes une « facette » de la fracture numérique, elle est loin d'en être l'élément essentiel notamment pour les espaces ruraux privés de TNT et de haut débit.

La « bonne question » n'est-elle pas « Comment accélérer la construction d'un réseau national de fibre optique » ?

Dans les territoires ruraux, cela signifie concrètement « comment amener la fibre dans chaque village, du FTTH rural (*Fiber To The Home*) en quelque sorte à défaut de vrai FTTH tout de suite, pour donner du *Triple play* (Internet + téléphone + télévision) aux habitants ? ».

Une telle démarche permettrait de résoudre en grande partie l'accès à la télévision numérique de la plupart des citoyens.

Après les désenclavements ferroviaires et routiers, **le désenclavement numérique s'impose aujourd'hui comme une priorité pour l'attractivité et la compétitivité territoriale.**

Les apports du très haut débit dans les domaines clés : santé, éducation, économie, travail collaboratif... sont encore plus cruciaux, voire vitaux, à la campagne qu'à la ville.

Sachant que les seules règles de la concurrence sont totalement incompatibles avec la mise en oeuvre de réseaux fibrés dès que l'on sort des grandes villes, un dispositif particulier est impératif pour faire face à ces besoins.

La fibre à l'habitant est la seule technologie permettant des hauts débits partout et pour tous.

La présente loi sur la fracture numérique bien qu'insuffisante va dans le bon sens puisqu'elle acte le principe d'un fonds de péréquation mais ne précise pas suffisamment comment il sera financé.

En l'état actuel du texte, il s'agit bien d'un fonds sans fonds.

Comme l'eau et l'électricité par le passé, l'accès au très haut-débit doit être un impératif de développement pour la France innovante de demain.

Ainsi, dans le plan *Digital Britain*, le Gouvernement britannique s'est engagé à mettre en place un service universel de haut débit à 2 Mégabits par seconde en 2012. Qu'attend-on-nous ?

Ce fonds doit impérativement être abondé clairement pour financer le très haut débit pour tous ! Il sera alors plus aisé aux territoires d'adopter des schémas directeurs d'aménagement numérique pour lutter avec de vraies armes contre la fracture numérique

Aux assises des territoires ruraux le 7 octobre dernier, Michel Mercier confirmait l'intention de l'Etat d'intervenir pour le très haut débit sur l'ensemble du territoire en prenant clairement position sur la nécessité de la fibre optique.

Vous affirmiez alors M. le Ministre : « *La fibre optique sera nécessaire, à terme, partout car tous les français attendent la même qualité de service, notamment pour la télémédecine, l'enseignement à distance, le télétravail ou la visioconférence* ».

En effet, nous savons bien que plus vite se développeront les réseaux de très haut débit, plus vite sera résolue la question de la généralisation de la télévision numérique. Ce n'est qu'en mettant tous les moyens sur la vraie fracture numérique que sera supprimée la « fracture numérique » de la télévision numérique !

Mes chers collègues, c'est à notre Assemblée, de voter maintenant avec ambition le cadre réglementaire du déploiement et du financement d'un réseau national de fibre optique :

- **en incitant bien sur les collectivités territoriales à établir des schémas directeurs de très haut-débit ;**
- **en supprimant les freins actuels : opacité sur l'utilisation des réseaux notamment celui de France Télécom et gaspillages financiers générés par la concurrence sur les infrastructures ;**
- **et surtout en alimentant avec courage le Fonds numérique national.**

JEAN-MICHEL VILLAUME, Député de Haute-Saône

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

2, rue Desault - 70200 LURE

Tel. : 03.84.62.40.20. - Fax : 03.84.62.40.94.